



*La ministre Schmidt signe un accord avec le Royaume-Uni sur la conservation et la gestion des aires marines et côtières protégées*

14 janvier 2019

La ministre de l'Environnement, Carolina Schmidt, et la scientifique Christine Maggs, chef et directrice générale adjointe du Comité Mixte pour la Conservation de la Nature du Royaume-Uni (JNCC), ont signé un accord interinstitutionnel pour la coopération technique en matière de conservation et de gestion des aires marines et côtières protégées. Cet accord permettra de promouvoir une gestion efficace de ces dernières, et en particulier des aires marines et côtières protégées à usages multiples dans leurs États respectifs, en plus d'autres actions contribuant à la conservation et à une utilisation soutenable des écosystèmes marins.

Après la signature, qui a eu lieu au Centre d'extension de l'Universidad Católica à Santiago, le travail en commun a commencé dans le cadre d'un séminaire intitulé "Bases pour la supervision des aires marines protégées au Chili", un séminaire au cours duquel ont été abordés les défis des deux pays en matière de mise en place et de supervision des aires marines protégées. Le reste de la semaine, des réunions ont eu lieu à Viña del Mar et à Valparaíso en présence d'experts en matière de conservation de la biodiversité marine. Ces réunions ont bénéficié du soutien, de l'organisation et de la représentation d'organismes aussi importants que le Sernapesca — Service National de Pêche et d'Aquaculture —, afin de concevoir un programme national de supervision des aires marines protégées, programme qui comprendra une évaluation de l'état de santé des écosystèmes marins et des espèces se trouvant dans ces lieux sous protection.

Tant l'équipe du ministère de l'Environnement que celle du Sernapesca se sont montrées reconnaissantes et très satisfaites du haut niveau technique de l'interprétation de notre équipe, qui les a soutenues à Santiago et en province au cours de cette semaine de réunions et de prises de décisions importantes.

